

Motion de soutien du conseil municipal de Roquefort 47310.



Lors de sa séance du 4 avril 2022, le Conseil municipal de Roquefort a adopté à l'unanimité des 18 conseillers municipaux ou (?.votes Pour, ?.votes Contre et ?. abstentions) la motion suivante en soutien au peuple ukrainien.

"Le Conseil Municipal de la commune de Roquefort condamne fermement l'agression russe en Ukraine.

La commune de Roquefort témoigne son soutien au peuple Ukrainien en pavoisant le drapeau Ukrainien

La commune de Roquefort témoigne également son soutien au peuple russe qui marche courageusement et se mobilise contre la guerre prenant ainsi des risques d'emprisonnement et de mise au ban de leur société preuve d'un état non démocratique.

La commune de Roquefort prend sa part dans cette tragédie, en votant cette motion et la délibération n°24, en mettant à la disposition de la préfecture du Lot & Garonne une maison d'habitation au 3 route de Nérac pour toute la durée de la guerre et des besoins d'hébergement d'une famille réfugiée de guerre et jusqu'à ce que l'Ukraine retrouve sa souveraineté.

La délibération 23 est modifiée en ce sens.

Face à cette situation, d'ores et déjà notre commune se mobilise :

- 1) Collecte de produits de première nécessité stockés dans l'ancienne recyclerie aujourd'hui malheureusement vidée.
- 2) Appel aux Roquefortais pour faciliter l'accueil de familles migrantes ukrainiennes via le site municipal et l'application Panneau Pocket le 23/03/2022 en relais à l'affichage lumineux ; <https://app.panneaupocket.com/ville/1139754988-roquefort-47310?panneau=1121520301>
- 3) Confirme que la commune de Roquefort souhaite accueillir tous réfugiés fuyant les combats afin de trouver protection et solidarité,
- 4) Renouvelle l'appel à la population à faire connaître toute offre d'hébergement et à apporter toute aide ou marque de sympathie et de soutien au peuple ukrainien.

- 5) Dit qu'un registre à cet effet sera ouvert en mairie afin de confirmer les marques de soutien et d'encouragement d'ores et déjà recensées.
- 6) Pavoise le drapeau Ukrainien sur le fronton de la Mairie, symboliquement, entre les drapeaux Français et Européen
- 7) Organise un jumelage avec une commune Ukrainienne pour préparer et pérenniser la paix entre les peuples y compris dans un second temps le peuple Russe otage d'un régime autocratique coupable de cette agression inhumaine, incompréhensible, impardonnable, Maudite soit la GUERRE !
- 8) Lors du conseil municipal du 4 avril 2022, la ville prévoit le versement d'une subvention exceptionnelle de 2000 euros (soit 1€ par habitant) au fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (Faceco).
La délibération 24 est modifiée en ce sens.
- 9) La commune organise avec l'école, les collèges et les lycées l'accueil des enfants et adolescents réfugiés,
- 10) La commune organise avec la préfecture les démarches nécessaires à l'insertion sociale des familles, à l'obtention d'un logement, des aides sociales et d'une activité économique jusqu'au retour en Ukraine libérée, pacifiée et à reconstruire.
- 11) La commune recense les moyens de communication, d'enseignement du français et des caractéristiques de vie en France.
- 12) La commune organise les contacts permanents avec l'Ukraine tant vers les familles que vers le système éducatif ukrainien.

Contact :

Mairie - 1, Placié Charles de Gaulle - 47310 ROQUEFORT
05.53.67.20.98 – Fax : 05.53.67.19.83

commune@roquefort47.fr - <http://www.roquefort47.fr>

<https://app.panneaupocket.com/ville/1139754988-roquefort-47310?panneau=1121520301>

